

Commission « Démographie et questions sociales » - proposition d'avis pour le programme de moyen terme 2024-2028

Conditions de vie, transition écologique et inflation

n°1 : Observer l'impact de la transition écologique sur le comportement des ménages et leurs conditions de vie

La transition écologique a et aura des répercussions sur les modes de vie des ménages.

Le Conseil souhaite que les informations statistiques soient mobilisées pour éclairer le lien entre la transition écologique et les comportements des ménages au travers de leur consommation, pratiques culturelles et de loisir, choix résidentiels et sur leurs conditions de vie en général. Il recommande également d'éclairer le coût et les bénéfices de la transition écologique pour les ménages.

Avis n° 2 : Mieux appréhender les liens entre l'inflation et l'évolution des modes de consommation des ménages

La hausse des prix de l'alimentation, du logement ou des transports affecte différemment les ménages, notamment en fonction de leur localisation mais également de leur niveau de vie, leur âge et mode de vie.

Le Conseil préconise d'éclairer comment le choc d'inflation constaté depuis 2021 se distribue en fonction des différences catégories de ménages et comment les ménages s'adaptent à ce choc (renoncements, déplacements de consommation, évolution du recours à l'aide alimentaire...).

Le Conseil recommande de documenter l'évolution des modes de consommation des ménages, en lien avec la transformation numérique (ventes en ligne, achats à l'international, services de plateformes d'intermédiation...) et l'évolution des normes environnementales, ainsi que leur incidence sur l'indice des prix à la consommation.

Inégalités

Avis n° 3 : Observer les inégalités sociales de santé

Les inégalités sociales de santé recouvrent les « différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé » observées entre des groupes sociaux. Elles résultent d'une inégalité de distribution d'une multitude de déterminants sociaux tels que le genre, le pays de naissance, le milieu familial, le revenu, le lieu de vie ...

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique et de Santé publique France permettant de mesurer l'influence des déterminants sociaux sur la santé d'une part et de suivre l'évolution des inégalités en matière de santé d'autre part et recommande de les poursuivre.

Le Conseil discutera des potentialités que pourra offrir l'appariement de sources existantes pour produire des données plus fréquentes et déclinées à une échelle infranationale (région,

département), mais aussi de la mise en perspective de ces travaux dans un cadre européen ou international.

Le Conseil examinera les possibilités de préciser les statistiques de morbidité et de mortalité, s'agissant notamment de la mortalité évitable ou de la morbidité et mortalité par profession.

[Avis n°4 : Suivre les inégalités de revenus et de patrimoine](#)

Le Conseil salue les travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et de ceux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux donnent une vision globale du caractère redistributif du système de transferts et une approche exhaustive de la redistribution. Il demande d'inscrire ces résultats dans une perspective temporelle.

Plus largement, le Conseil recommande de poursuivre et d'approfondir les travaux de mesure des inégalités de revenus et de patrimoine, de leur évolution et des liens entre ces deux dimensions.

Le Conseil préconise de mener des travaux méthodologiques afin d'examiner la pertinence d'indicateurs de richesse monétaires et non monétaires, qui seraient les pendants des indicateurs de pauvreté.

[Avis n°5 : Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur la transmission intergénérationnelle des inégalités](#)

Le Conseil salue les travaux menés sur la transmission intergénérationnelle des inégalités sociales dans le domaine des revenus et de l'éducation et juge important de les approfondir. Il demande de les élargir à d'autres types d'inégalités (santé, culture, loisirs, sport...).

Le Conseil préconise de mettre à profit les possibilités accrues d'enrichissement des données pour mieux documenter les phénomènes de reproduction des inégalités.

[Enjeux générationnels](#)

[Avis n°6 : Mieux mesurer les conditions de vie et les revenus des jeunes](#)

Les mutations et crises qui affectent la société dans son ensemble ont des répercussions particulières sur les conditions de vie des jeunes.

Dans ce contexte, de nombreuses parties prenantes souhaitent que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer et de mettre à jour les connaissances relatives aux conditions de vie des jeunes adultes dans différentes dimensions : revenus, pauvreté, inscription des jeunes dans la société, santé physique et mentale, modes de vie....

Le Conseil recommande de mieux représenter les jeunes, notamment étudiants ou vivant en résidences, dans les sources statistiques.

Avis n°7 : Observer les conditions de vie des seniors et l'adaptation de la société au vieillissement de la population

Dans un contexte de vieillissement de la population, le Conseil souligne l'importance de mieux observer les conditions de vie des seniors, leurs ressources, leur patrimoine, leur état de santé ainsi que les aides dont ils bénéficient.

Le Conseil recommande de tirer le meilleur parti des nombreuses sources existantes, y compris hors du champ de la statistique publique, qui permettent d'éclairer les conditions de vie des seniors et, autant que possible, d'actualiser régulièrement les statistiques disponibles. Il préconise que le champ des enquêtes soit élargi, autant que faire se peut, à la population des personnes âgées en institution afin, notamment, de suivre les trajectoires résidentielles des seniors.

Le Conseil juge essentiel de pouvoir estimer les conséquences du vieillissement de la population sur la société, et à partir des informations existantes d'identifier de quelles manières l'appareil statistique doit être complété pour fournir un diagnostic complet sur cette question.

Observer les vulnérabilités

Avis n°8 : Éclairer le phénomène de la maltraitance sur les personnes vulnérables

Selon la loi du 7 février 2022, la maltraitance vise « toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement ».

Prenant acte de la multiplicité des acteurs et des sources pouvant éclairer cette problématique, le Conseil préconise de réaliser un état des lieux des sources existantes pour repérer les différents types de maltraitance, leur fréquence et gravité selon les catégories de victimes et d'auteurs.

Le Conseil invite les parties prenantes à engager une concertation pour définir les données nécessaires au suivi de la maltraitance.

Avis n°9 : faire progresser la connaissance des proches aidants et leur contribution à l'accompagnement des personnes vulnérables

Le vieillissement de la population attire l'attention sur la situation des proches aidants, qu'ils s'occupent de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap. Le Conseil salue les travaux de la statistique publique et les travaux académiques qui donnent un éclairage sur cette population évaluée à plus de 9 millions de personnes et dont les perspectives d'évolution des effectifs sont incertaines.

Le Conseil souhaite que les parties prenantes coordonnent leurs efforts pour apporter des éléments statistiques à une meilleure connaissance des proches aidants : typologie d'aidants, situation professionnelle, problèmes rencontrés... ainsi qu'à l'évaluation de leur contribution (en termes physiques et financiers) à l'accompagnement des personnes vulnérables.

Familles

Avis n°10 : développer la connaissance sur l'évolution des couples et des familles

Le Conseil souhaite que soient réunies les informations nécessaires pour éclairer les évolutions en cours dans le domaine des couples et de la famille : connaissance des couples de même sexe, comportements d'union ou de cohabitation...

Le Conseil recommande de s'appuyer sur les nouveaux dispositifs et d'apparier les différentes sources de données existantes pour enrichir le suivi longitudinal des familles (notamment à la suite d'une rupture) et mieux estimer l'impact des événements de vie sur les différents membres de la famille, en particulier sur les enfants.

Le Conseil demande de rétablir l'exhaustivité des statistiques relatives aux divorces à la suite de la mise en place du divorce sans juge.